



APPEL A CANDIDATURES

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'INTEGRATION

Conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration, le collège échevinal invite toute personne intéressée à faire partie de la commission d'intégration locale à présenter sa candidature écrite au collège échevinal avant le 23 janvier 2018.

Il est rappelé, conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal précité que les membres de la commission doivent :

- Être âgés de 18 ans accomplis le jour de leur candidature
- Jouir des droits civils et politiques
- Avoir leur résidence sur le territoire de la commune de Strassen

le collège échevinal,
Gaston GREIVELDINGER, bourgmestre
Nicolas PUNDEL, échevin
François GLEIS, échevin